



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 102514

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc selon le rapport de l'office parlementaire d'évaluation de la législation (15 juin 2006) sur les autorités administratives indépendantes (AAI) demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, la suite réservée à la proposition tendant à adopter un cadre législatif définissant les caractéristiques communes des AAI au regard de leur indépendance, de leurs procédures de sanction et de la publication d'un rapport annuel.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il partage pleinement son souhait de voir être harmonisées les règles statutaires des autorités administratives indépendantes qui ne sont pas liées aux spécificités de leurs missions. Toutefois, il est sceptique sur la pertinence de la proposition tendant à légiférer en la matière. En effet, les principales règles statutaires des autorités administratives indépendantes figurent dans les lois qui les instituent. L'objectif d'harmonisation de ces règles peut donc être atteint progressivement en veillant à ce que, pour chaque autorité, des règles statutaires différentes de ce qui existe déjà dans le droit positif ne soient adoptées que lorsqu'il existe une justification réelle de cette différence, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une nouvelle loi à l'ordonnement juridique, loi à laquelle le législateur aurait, en tout état de cause, toujours la faculté de déroger. Au surplus, certains domaines dans lesquels pourrait intervenir cette harmonisation, et qui sont énumérés dans la neuvième recommandation du rapport de l'office parlementaire d'évaluation de la législation sur les autorités administratives indépendantes dont l'honorable parlementaire fait état, relèvent, au moins en partie, de la compétence du pouvoir réglementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102514

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 2006, page 8712

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10410